

### Communiqué de la Municipalité

#### Arrêté anti-pesticide : la lutte des collectivités a payé, l'Etat agit enfin !

Malakoff, le 2 février 2021

En décembre 2020, le Conseil d'Etat rendait un avis donnant tort aux collectivités qui, devant l'inaction de l'Etat, ont pris des arrêtés anti-pesticide pour protéger les populations et l'environnement. Le jugement, sur la forme et non sur le fond, stipule que la police spéciale des Maires ne peut pas se substituer à l'autorité de l'Etat en la matière, malgré l'absence d'une réelle réglementation contraignante.

Or le 15 janvier, le gouvernement prend un arrêté étendant largement l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, dans les espaces privés et publics (hors zone agricole).

La Ville de Malakoff se réjouit de cette annonce.

C'est une réelle victoire pour nous et les collectivités engagées dans le collectif des Maires anti-pesticides !

C'est bien la démonstration de la carence de l'Etat que nous ne cessons de dénoncer depuis deux ans, aux côtés des associations et organisations citoyennes.

Pour autant, l'interdiction ne verra le jour qu'en juillet 2022 et ne concerne pas les zones agricoles, alors même qu'elle révèle la dangerosité des pesticides. Nous allons maintenir la pression pour modifier le calendrier.

La lutte politique pour le bien vivre, pour la santé humaine et environnementale, continue au niveau européen. Nous voulons une reconnaissance à l'échelle européenne et l'harmonisation des règles pour que cela bénéficie à tou·tes.

**Contact presse** : Fanny SIZORN, directrice de cabinet, 01 47 46 75 16

**Site de la ville de Malakoff** : [malakoff.fr](http://malakoff.fr)

**Réseaux sociaux** : @villedemalakoff

